

Attentat du Bardo à Tunis : 3 ans après, un procès douloureux pour la vérité

mardi 6 novembre 2018, par [Thémis](#)

Trois ans après l'attaque du musée du Bardo, à Tunis, qui a fait 24 morts dont un couple de la région toulousaine, 26 accusés sont jugés, ce mardi 6 novembre en l'absence des deux jihadistes tués lors de l'attentat revendiqué par Daech.

Maintes fois reporté pour des questions d'organisation, le procès de l'attaque terroriste au musée du Bardo, à Tunis et perpétré le 18 mars 2015, doit s'ouvrir ce matin, mardi 6 novembre, devant une cour criminelle de la justice tunisienne.

Revendiquée par Daech, cette fusillade sanglante avait fait 24 morts dont 21 touristes et 4 Français. Parmi eux, un couple de retraités tarnais d'Aussillon, Nadine Flament, 68 ans et son compagnon Jean-Claude Tissier, 71 ans. Un procès aux allures de chemin de croix pour les proches de ces victimes de la région toulousaine.

« En dépit de plusieurs réunions avec les autorités françaises, nous n'avons pas obtenu le remboursement des frais de déplacement pour mes clients ainsi que la traduction du dossier », regrette Me Alexandre Martin qui défend les intérêts des proches de Nadine Flament. L'avocat toulousain doit se rendre à Tunis pour représenter « la mémoire de ceux qui ont été assassinés et surtout pour que le banc des parties civiles ne soit pas vide ».

Un procès fleuve qui doit se tenir durant trois jours, les 6, 13 et 20 novembre et au cours duquel 26 personnes sont jugées pour leur participation, à des degrés divers, à l'attentat commis dans ce haut lieu touristique.

La justice tunisienne a également décidé de joindre à ce dossier l'attaque terroriste de Sousse, dans une station balnéaire, le 26 juin 2015. Ce jour-là, 38 personnes avaient trouvé la mort lors de cette nouvelle attaque terroriste également revendiquée par Daech. Lors de ces deux attentats, les assaillants ont été tués par les forces d'intervention tunisienne. Des mis en cause sont présents dans ces deux dossiers où les modes opératoires et les préparatifs présentent de nombreuses similitudes.

3 habitants de la région parmi les victimes

Au Bardo, les terroristes Jaber Khachnaoui et Yassine Laabidi sont morts les armes à la main après avoir tiré sur des premiers touristes descendus de leur bus pour rejoindre le musée. Dans l'affolement général et le chaos, des touristes étrangers s'étaient réfugiés dans des salles du musée pour échapper aux tirs de kalachnikov.

Nadine Flament et son compagnon Jean-Claude Tissier n'ont pas survécu. Le couple était parti en croisière sur la Méditerranée avec une escale prévue en Tunisie pour visiter le musée le plus célèbre de la capitale. Un habitant de Castelsarrasin, Christophe Tinois, a lui aussi été tué lors de l'attaque.

Jugés en un temps record, les vingt-six accusés du Bardo doivent répondre de complicité de crimes terroristes. Ils encourent la perpétuité. Mais la tenue de ce procès expéditif risque de s'ouvrir dans un climat très tendu lié à l'absence de prise en charge par l'Etat français des différents frais de déplacement. « On se sent abandonnés », avait alors déclaré le fils de Nadine Flament. « On est satisfait que ce procès ait lieu mais en colère de voir que la France a laissé tomber des gens face à cette situation dramatique »,

poursuit Me Martin.

Procès retransmis à Paris

Maigre consolation pour les familles des victimes qui ne pourront pas se déplacer en Tunisie pour assister au procès qui s'ouvre ce matin, 6 novembre, une retransmission est prévue depuis une salle de la cour d'appel de Paris. Les débats pourront être vus et entendus sur écran géant mais aucune intervention du public ne sera possible.

Outre le sentiment d'abandon ressenti par les familles des victimes, près de Toulouse, ces dernières souhaitent toujours obtenir des réponses sur les circonstances dans lesquelles leurs proches ont été tués. Quelques heures après l'attentat du Bardo, des voix se sont très vite élevées pour dénoncer « l'absence de sécurité et de vigiles » dans et aux abords du musée, l'un des lieux les plus visités de Tunisie. Les trois audiences des 6, 13 et 20 novembre seront assez longues pour répondre à ces questions et faire toute la lumière sur les circonstances de cette attaque ? C'est ce qu'espèrent en tout cas les parties civiles.

Source : La Dépêche

Auteur : Frédéric Abela

Date : 06/11/2018